



MAIRIE
DE
SISTERON
Service ETAT CIVIL
4 place de la République
04200 SISTERON
Tél : 04.92.61.58.30
Fax : 04.92.61.00.59
Email : service-etat-civil@sisteron.fr

DMEC 2022-09-07
DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
avec GESCIME

Maintenance fonctionnelle et technique du logiciel GESCIME

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n°2020-03-06.SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition du contrat de suivi de maintenance fonctionnelle et technique du logiciel GESCIME 1 place de Strasbourg 29200 Brest

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec GESCIME le contrat de suivi de maintenance fonctionnelle et technique du logiciel GESCIME,

ARTICLE 2 : de conclure le dit contrat pour la période du 30 novembre 2022 au 29 novembre 2025, renouvelable par année entière, par reconduction tacite, sans excéder 3 ans.
La redevance annuelle est de : 942,00 € H.T.

ARTICLE 3 : La dépense est inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet de Digne-les-Bains et à GESCIME.

Fait à SISTERON, le 24 octobre 2022

Le Maire,

D. SPAGNOU